

Le patron de la KB Luxembourg a été libéré hier

Damien Wigny sort de prison mais l'enquête se poursuit à la KB

Après 20 jours de détention préventive, Damien Wigny a recouvré la liberté. Le patron de la Kredietbank Luxembourgeoise peut sourire, mais le parquet grince des dents.

Le 5 novembre, déjà, la chambre du conseil de Bruxelles avait estimé que M. Wigny était libérable contre remise d'une caution de 5 millions de F. Le parquet de Bruxelles avait fait appel de cette décision. Il revenait donc à la chambre des mises en accusation de se prononcer. Ce qu'elle a fait hier, en confirmant la décision de la chambre du conseil.

M. Wigny avait été écroué après avoir été inculpé de faux et usage de faux, faux en vue d'éluider l'impôt, infractions au Code des impôts sur les revenus et les droits de succession, blanchiment d'argent et association de malfaiteurs en tant que chef ou instigateur. L'accusation est grave: la justice bruxelloise soupçonne le président du comité de direction de la KB Lux d'avoir lui-même conduit Rita Verstraeten vers les circuits de blanchiment qu'elle a utilisés à plusieurs reprises pour rapatrier une partie de son héritage de deux milliards non déclaré.

Pour étayer ses soupçons, le juge Jean-Claude Leys dispose entre autres dans son dossier des aveux de Rita Verstraeten et de deux documents signés de la



Damien Wigny a quitté hier après-midi la prison de Forest à bord d'un véhicule dont la plaque minéralogique vaut son pesant d'or. Ph. Belga.

main de Damien Wigny concernant des transferts d'argent estimés frauduleux.

La chambre des mises a estimé que de tels soupçons étaient fondés, mais ne justifiaient pas pour autant l'incarcération de Damien Wigny. Celui-ci a donc été remis en liberté, comme le souhaitait son avocate Michelle Hirsch, contre une caution de cinq millions. La chambre fit connaître sa décision vers midi. A sa sortie de prison, Damien Wigny a estimé qu'il y a un grave problème de droit sur ce qu'on appelle le blanchiment. Au Lu-

xembourg, le blanchiment ne concerne que l'argent du crime et particulièrement de la drogue. La législation belge en a une acception tellement large que désormais n'importe quel banquier luxembourgeois, new-yorkais ou singapourien, pourra être accusé de fraude fiscale si son client ne déclare pas ses impôts. Il a ajouté qu'il se présentera à la justice à chaque fois qu'elle en fera la demande. Il peut compter sur Jean-Claude Leys pour ce faire.

OLIVIER VAN VAERENBERGH

Deux industriels aux mains de fer

Trois cents noms, de famille ou d'entreprise, sont repris dans les listings échappés de la KB Lux. L'un d'eux était celui de Rita Verstraeten. Un autre était celui des frères Vuylsteke. C'est aussi celui que le parquet bruxellois a transmis au parquet de Tournai, et qui a déclenché les perquisitions de ce mercredi, aux domiciles et aux bureaux des deux industriels, et dans trois sièges de la Kredietbank.

En 1990 ou 1991, Joseph et Paul Vuylsteke auraient blanchi une centaine de millions de francs, déposés sur leur compte de la KB Lux. Pour ce faire, l'agence mouscronnoise de la KB aurait mis sur pied un back-to-back de ce montant, prêtant aux frères leur propre argent, réinvesti par la suite dans leur société Drafil.

Les forces de l'ordre, guidées par le juge d'instruction tournai-

sien Favier, sont donc parties mercredi à la pêche aux documents aux domiciles de Joseph et Paul Vuylsteke, à Courtrai, au siège de leur entreprise Drafil, et dans les dossiers de la KB Bruxelles, de la KB Mouscron et de la KB Courtrai. C'est au conseil d'administration de cette dernière que siège en effet Marc D., qui était le patron de la filiale mouscronnoise de la banque au moment de l'opération de blanchiment. Selon nos informations, ce dernier ainsi que d'autres membres de la KB et les frères Vuylsteke, ont été entendus par les enquêteurs. On se contente pour l'instant de qualifier ces entretiens « d'intéressants ».

La KB, elle, a réagi comme d'habitude: sobrement, et par un communiqué. *Que la justice dans le cadre de son enquête procéderait à des devoirs d'en-*

quête tels que des interrogatoires et des perquisitions étant dans l'ordre des choses. Dans cette optique, la descente de la Justice dans des immeubles de la Kredietbank n'a en soi rien d'exceptionnel.

Joseph et Paul Vuylsteke sont deux quinquagénaires honorablement connus à Mouscron. Leur usine de tréfilerie (fabrication de fil métallique) dans l'entité de Herzeaux compte plus d'une centaine d'ouvriers. La famille possède également une usine dans le nord de la France et un site de production à Renaix. Joseph et Paul sont membres du Rotary, et jouissent d'une réputation flatteuse: discrets, ils mènent, dit-on, leur entreprise avec rigueur et droiture. La Justice se charge désormais de vérifier la justesse de cette réputation.

S.D. et O.V.V.